

INDEX – 2016 DECEMBRE



[TABLE](#)

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)

BUDGET

[DECISION MODIFICATIVE N° 5](#)

[DECISION MODIFICATIVE N° 6](#)

[DECISION MODIFICATIVE N° 7](#)

DSP EAU POTABLE

[QUALITE DU SERVICE PUBLIC / EAU POTABLE – EXERCICE 2015](#)

ELUS MUNICIPAUX

[COMMUNICATION DE PIERRE-YVES LEMONT – 1^{er} ADJOINT](#)

[DECISION DE PROCEDER A L'ELECTION D'UN ADJOINT](#)

VOIRIE

[COMMISSION VOIRIE \(POUR INFORMATION\)](#)

[PROPOSITION DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 11](#)

[VOIRIE DU BOUDOU](#)

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

[TABLE](#)

Nombre de conseillers présents : 11/13

Pouvoirs de :

- **M. GLEMEE à M. REGNAULD**
- **M. GALAND à M. CHICOT**

PROPOSITION DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 11 ET SON CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

L'Agence Départementale du Pays de Saint-Malo nous a transmis une proposition de déclassement d'une portion de l'ancienne Route Départementale N° 11 (longueur 62 mètres) et son classement dans la voirie communale.

Cette proposition fait suite à la demande d'un administré d'acquiescer un délaissé routier sur cette ex RD 11.

Lors de la Commission voirie du 30 novembre 2016, il a été convenu que l'état de la voirie soit vérifié et de demander le cas échéant une remise en état avant rétrocession

Après vérification, une remise en état apparaît nécessaire (demande acceptée par le Département)

Il est proposé de prendre une délibération de déclassement de l'ex Route Départementale N° 11 après remise en état par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à la majorité (10 Pour - 3 Contre)

- **D'ACCEPTER** cette proposition de déclassement de la portion de l'ex RD11 et de classement dans la voirie communale.

[INDEX](#)

COURRIER RELATIF A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DU BOUDOU (pour information)

Rapporteur : René SAUDRAIS

M. le Maire fait part à l'Assemblée du courrier recommandé reçu le 23 novembre concernant l'entretien de la voirie du Boudou. La question évoquée ayant déjà fait l'objet d'une réponse de la municipalité.

[INDEX](#)

**SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC / EAU POTABLE – EXERCICE 2015**

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. LEMONT présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable émanant du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac*.

*Dossier consultable en mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

[INDEX](#)

BUDGET COMMUNAL 2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 5

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Les travaux d'effacement des réseaux de la rue Docmaël tranche 1 et 2 ont été votés pour un montant total de 63 380€ TTC (T 1 : 39 960€ TTC - Tranche 2 : 23 420€ TTC) et seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Ces travaux doivent débuter en décembre et seront facturés à partir de janvier 2017, avant le vote du budget prévu fin février-début mars 2017.

C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre une Décision Modificative afin de permettre le paiement des factures, sachant qu'il reste 39 000€ (cpte 2041582) à reporter sur 2017.

Pour information : le montant final des travaux d'effacement des réseaux de la rue des Négociants est de 35 532 TTC et donc inférieur au montant de 56 640€ prévu.

Dépenses d'investissement :

- Cpte 2111 / OP 68 : -15 000
- Cpte 2111 / OP 70 : -10 000
- Cpte 2041582 / OP 42 : +25 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire à inscrire les crédits aux chapitres concernés du Budget Principal

[INDEX](#)

BUDGET COMMUNAL 2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 6

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Il est nécessaire de prendre une décision modificative car les crédits au chapitre 012 / charges du personnel sont insuffisants :

Un dépassement de 4 715€ est constaté au 012 qui s'explique notamment :

- Par l'augmentation de la Durée Hebdomadaire de Service (5^{ème} classe, TAP, nouveaux rythmes scolaires)
- Par les heures complémentaires effectuées pour la réalisation des états des lieux SDF et remplacement d'une absence de longue durée ;
- Les avancements d'échelon et/ou de grade ;

Face à ces dépenses, il y a des recettes imputées sur d'autres comptes : Fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires, remboursement de l'assurance.

Il est proposé de prendre la Décision Modificative suivante

Dépenses de fonctionnement :

- Cpte 022 / Dépenses imprévues : - 5000.00
- Cpte 6411 / chapitre 012 : + 5000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire à inscrire les crédits aux chapitres concernés du Budget Principal

[INDEX](#)

BUDGET COMMUNAL 2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 7

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Lors de la préparation du budget, l'imputation prévue pour l'achat de l'abribus 2184 (mobilier) est erronée. La bonne imputation est 2138 (autre construction).

Cette imputation n'étant pas prévue dans le budget, il est nécessaire de passer la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

- En 2184 / Op 12 : -1 200.00
- En 2138 / Op 12 : +1 200.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix Pour) :

- **AUTORISE** M. le Maire à inscrire les crédits aux chapitres concernés du Budget Principal

[INDEX](#)

COMMUNICATION DE PIERRE-YVES LEMONT – 1^{er} ADJOINT

M. LEMONT fait part à l'Assemblée de son souhait par rapport à l'évolution de ses responsabilités au sein du Conseil municipal :

« Pour convenance personnelle, j'ai décidé de ne plus assurer certaines responsabilités au sein du Conseil Municipal et de demander à M le Maire de me retirer : les compétences urbanisme (carte communale, PLU) et ressources humaines.

Je souhaite également être dessaisi de ma charge de 1^{er} Adjoint, celle-ci me demandant une trop grande disponibilité.

Par contre, par respect envers les électeurs qui m'ont fait confiance et le désir de continuer à servir l'intérêt général de ma commune, mon intention est de rester Conseiller municipal et de postuler à la fonction d'Adjoint. »

[INDEX](#)

DECISION DE PROCEDER A L'ELECTION D'UN ADJOINT SANS ELECTION COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : René SAUDRAIS

Suite à la démission de M. Pierre-Yves LEMONT, de sa fonction de Premier Adjoint, M. le Maire informe les membres du conseil que l'élection d'un nouvel adjoint aura lieu lors d'un prochain conseil, après validation par la Préfecture de cette démission.

Il précise que par dérogation à l'article réf. Article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il n'est pas nécessaire de compléter le conseil municipal quand il s'agit de l'élection d'un seul adjoint.

Dans le cas de l'élection d'un seul adjoint, le Conseil municipal peut décider, sur la proposition du Maire, qu'il soit procédé à cette élection sans élections complémentaires préalables.

M. le Maire soumet cette proposition au vote de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** qu'il sera procédé à l'élection d'un nouvel adjoint sans élections complémentaires préalables.

[INDEX](#)

RAPPORT DE REUNION DE LA COMMISSION VOIRIE (POUR INFORMATION)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

M. REGNAULD rapporte à l'Assemblée les points abordés lors de la commission voirie du 30 novembre 2016.

PAS DE VOTE

[INDEX](#)

TABLE DES MATIERES - 2016 DECEMBRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016	2
PROPOSITION DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 11 ET SON CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE.....	2
COURRIER RELATIF A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DU BOUDOU (pour information)	3
SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC / EAU POTABLE – EXERCICE 2015	4
BUDGET COMMUNAL 2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 5.....	5
BUDGET COMMUNAL 2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 6.....	6
BUDGET COMMUNAL 2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 7.....	7
COMMUNICATION DE PIERRE-YVES LEMONT – 1 ^{er} ADJOINT.....	8
DECISION DE PROCEDER A L'ELECTION D'UN ADJOINT SANS ELECTION COMPLEMENTAIRE	9
RAPPORT DE REUNION DE LA COMMISSION VOIRIE (POUR INFORMATION).....	10